

L'INFO 1208



Syndicat des ouvriers, ouvrières de la
commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Section locale 1208

Novembre 2001 # 9

MOT DU PRÉSIDENT

Chers confrères et consœurs

Beaucoup d'activités syndicales ont eu lieu depuis septembre dernier entre autres, l'assemblée générale du conseil provincial du soutien scolaire à laquelle vos représentants syndicaux ont participé. Cette assemblée générale avait comme objectif de bien se préparer à la période de maraudage qui a eu lieu du 3 octobre au 2 novembre dernier à laquelle les membres de notre section locale n'ont pas été sollicités par d'autres organisations. Lors de cette assemblée, Luc Charbonneau a obtenu un troisième mandat pour le comité de négociation provincial dont je participerai moi même.

À la section locale, nous avons fait un grand pas en avant avec la signature de l'entente avec la partie patronale concernant la liste de priorité d'emploi.

Le 12 novembre prochain nous entamerons la médiation avec l'employeur afin de régler, nous l'espérons, un grand nombre de griefs. Comme vous le savez déjà des nouvelles personnes ont été nommées au service des ressources humaines. dont Mme Chantal Thériault au poste de directrice et Jacques Fraser au poste de coordonnateur. Cette médiation nous donnera l'heure juste des intentions de ces personnes à savoir si elles veulent de bonnes relations de travail ou non.

Je ne le dirai jamais assez, mais je tiens à souligner l'excellent travail de toutes les personnes impliqués syndicalement dans notre section locale. Au plaisir de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale.

Claude Bélanger

Président de la section locale 1208

Vous avez une carte de compétence dans une catégorie d'emploi de métier tel que plombier, électricien, soudeur, peintre, tuyauteur, mécanicien de machine fixe, etc.?

Vous êtes intéressés à travailler aux ateliers pour des remplacements?

Envoyez-nous les informations afin que nous les transmettions aux personnes concernées.

Dans ce numéro :

Mot du président	1
Intervention CSST	2
Message important	3
Chaussures de sécurité	3
Nominations	4
Locations de salles	4

Message
page 4.



L'INFO 1208

L'info 1208 est publié par le syndicat des ouvriers, ouvrières de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

SCFP local 1208

Le 17 juillet 2001 j'ai reçu à 8h00am une plainte concernant des travaux d'installations de câblages d'informatique (fibre optique) à l'école secondaire Outremont qui est maintenant nommée C.E.A.Outremont .

Informations en main, je confirme avec les travailleurs qui sont présents dans cet établissement qui me disent que la firme privée est à percer des trappes d'accès de 15 pouces par 15 pouces partout dans l'établissement. Tous les plafonds sont en AMIANTE de 2 pouces d'épaisseur et de type (chrysotile). **Quel dégât!** Une dizaine de travailleurs découpaient à la scie sauteuse et passe-partout. Aucune procédure relative à la présence d'amiante n'aurait alors été appliquée.

Les travailleurs de notre accréditation syndicale présents sur les lieux ainsi que moi même, avons avisé les ouvriers et les deux contremaîtres du danger encouru pour leur santé et de la contamination dont ils étaient responsables. Ces derniers auraient poursuivi leurs travaux sans tenir compte de cette information.

Il y avait une dizaine de travailleurs présents lorsque je les ai avisé du danger ! J'ai mis l'inspectrice de la CSST, Mme Nicole Dionne de MTL-3, au courant des événements et elle m'a demandé les documents et rapports qui démontrent la présence d'amiante dans l'établissement.

J'ai avisé M. Michel Asselin, contremaître de l'atelier Nord, qui est intervenu rapidement en arrêtant les travaux et en faisant sortir les travailleurs de l'école.

Le 18 juillet 2001 Mme Nicole Dionne insp-CSST et un inspecteur CSST construction ASP, sont intervenus, ont décrété une contamination, et apposé un scellé et décrit une procédure à suivre pour la décontamination à la commission scolaire.

La commission scolaire a confié la tâche à la firme privée PROBELLE . Dès le début des travaux, les ouvriers n'avaient pas toujours en leur possession l'équipement de protection individuelle (masque HEPA), les balayeuses n'étaient pas conformes et en plus, plusieurs travailleurs n'étaient pas certifiés pour effectuer ces travaux .

Résumé.

- 1-Plusieurs travailleurs et travailleuses sont exposés à inhaler des fibres d'AMIANTE.
- 2-Plusieurs milliers de dollars\$\$ gaspillés provenant des fonds publics.
- 3-Peut être un plan de gestion de l'amiante.
- 4-La mise en place d'une politique de prévention.
- 5-La formation préventive à travailler en présence d'AMIANTE des ouvriers manuels.

Si vous constatez que des travaux sont effectués en présence d'amiante, veuillez aviser vos responsables syndicaux SST.

Veillez afficher ce message à la vue du personnel de la commission scolaire.
Merci d'avoir pris le temps de lire cet article.

Normand Poirier responsable SST SCFP1208



Syndicat des ouvriers, ouvrières
de la commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys

Pour rejoindre la rédaction:

Richard Delisle

Collège d'informatique et d'administration
de Verdun/LaSalle Pavillon LaSalle # 401

Téléphone: 362-1125

Télécopieur: 362-0728

Messagerie: 614-6820

Courriel: richard@cpss.qc.ca

Adresse électronique
scfp1208@qc.aira.com
Site web
<http://scfp1208.citeglobe.com>

L'INFO1208

Nominations :

<i>Pierre Blouin</i>	<i>Concierge école Bout-de-L'Île</i>
<i>Georges Morasse</i>	<i>Concierge de soir Enfant-Soleil</i>
<i>Jacques Beaudry</i>	<i>Concierge de soir + CIA St-Laurent CEA Outremont</i>
<i>Marc Ste-Amour</i>	<i>Mécanicien en mécanique d'ajustage C.I.M.M.E.</i>
<i>Gérard Bourgeois</i>	<i>Tuyauteur Atelier Nord</i>
<i>Claude Boileau</i>	<i>Concierge + Jean-XXIII</i>
<i>Denis Fafard</i>	<i>Concierge Dollard-des-Ormeaux</i>

Si vous possédez une adresse de courrier électronique et que vous désirez obtenir par ce biais l'information syndicale, veuillez entrer en contact avec moi à l'adresse suivante: richard@cpss.qc.ca

MESSAGE IMPORTANT

MESSAGE IMPORTANT

Aux concierges et ouvriers, ouvrières qui travaillent aux écoles de ville LaSalle

Certains d'entre vous avez des locations de salle dans votre école et ce sont des employés de la ville qui effectuent la surveillance des locaux contrairement aux arrangements locaux qui sont en vigueur à la commission scolaire, qui obligent l'employeur à affecter une personne salariée de notre accréditation syndicale. Afin de corriger cette situation dans les meilleurs délais possibles, nous relançons une attaque syndicale envers l'employeur afin que cesse cette pratique déloyale.

Pour ce faire vous devez me contacter afin que je puisse faire les griefs qui s'imposent. Afin de bien préparer ces griefs, j'ai besoin des copies des contrats qui mentionnent le numéro du contrat, les jours et les heures de location, ainsi que le nom de la personne ou l'organisme qui loue les salles dans votre établissement. Votre aide est essentielle dans ce dossier car vous êtes les personnes ressources qui avez possession de ces éléments de preuve.

Je vous remercie d'avance de l'intérêt syndical que vous porterez à cette demande.

Syndicalement vôtre,

Luc Charbonneau
Agent de griefs

L'INFO 1208
Page 4

MESSAGE IMPORTANT

MESSAGE IMPORTANT

Réservez l'avant midi du samedi 8 décembre prochain, afin d'assister à l'assemblée générale de la section locale 1208.

Un des points importants de l'ordre du jour sera la modification de certains articles des statuts de la section locale 1208. En autres:

- 1. Le quorum**
- 2. La composition du comité exécutif**

L'ordre du jour ainsi que les coordonnées pour cette assemblée vous parviendront par courrier au cours de la semaine du 19 novembre prochain.

**Richard Delisle
Secrétaire archiviste
SCFP section locale 1208**

Chaussures de sécurité E "P "I " 2001-2002

Les travailleurs et travailleuses permanents et à statut de 6 mois et plus qui n'ont pas reçu leurs feuilles pour l'obtention de leurs chaussures de sécurité, peuvent s'adresser directement à leur supérieur, sinon à M. Martin Gratton, qui travaille pour le secrétariat général de la commission scolaire (855-4519).

Si vous êtes un travailleur au statut de six mois et moins, nous avons demandé le paiement à la commission, selon l'article 8-6.00 8-6.06 de nos ententes locales 1208.

La commission scolaire doit verser 1.5 % du salaire journalier brut, exempt d'impôt au salarié temporaire pour compenser l'achat par ce dernier, de souliers de sécurité et ce, jusqu'à un maximum à être déterminé par la commission, à chaque année. Le paiement se fera par tranches de 15.00 \$ pour chaque 10 jours de travail.

Si vous n'avez pas de succès après la première démarche téléphonique au secrétariat général, vous pouvez nous contacter par la voie de nos récepteurs.

**Normand Poirier
Responsable SST
614-6821**

**Pierre Degray
Vice-président entretien
614-6822**

Au cour du mois de janvier 2002 une consultation des membres aura lieu par le biais d'un questionnaire préparé par le comité de négociation provincial (comité auquel Claude Bélanger et Luc Charbonneau feront partie) afin de connaître vos préoccupations et surtout vos priorités en vue de la prochaine période de négociation provinciale pour le renouvellement de la convention collective.

Attestation d'exposition à la poussière d'amiante



Plusieurs interventions de vos responsables Santé sécurité ont été effectuées a propos de l'existence d'amiante dans plusieurs de nos établissements sous toutes formes: flocage des plafonds, isolation des tuyaux des fournaies, fournaies, tuiles de planchers, dalles de béton lors de perçage de celui ci, etc.

Plusieurs d'entres vous ont été et seront exposés à respirer des poussières d'amiante dans votre milieu de travail. Si vous pensez avoir été exposé à des poussières d'amiante ou vous en avez la certitude, veuillez nos en aviser le plus tôt possible afin de remplir un formulaire d'attestation d'exposition à des poussières contenant de la fibre d'amiante.

Il est important de remplir cette attestation car si un jour vous êtes victime d'une maladie pulmonaire reliée à l'amiante, ce document pourrait être déposé a votre dossier.

Vous n'avez qu'a nous faire parvenir vos coordonnées . Cette démarche consiste à vous protéger lors d'éventuels problèmes de santé qui pourraient survenir.



Noms du travailleur (euses) _____

Poste occupé: _____

TÉL. TRAVAIL: _____

TÉL. MAISON: _____

PAGETTE: _____

CEL: _____

Lieu de l'événement: Noms de l'établissement _____ no # _____

Emplacement du local _____

Date de l'événement ____/____/____ témoin _____

Retourné dûment remplie au 613 atelier nord a l'attention de Normand Poirier

SYNDICALEMENT VÔTRE.

Pour information:

Normand Poirier responsable SST SCFP1208 (514) 614 6821

Pierre Degray responsable SST SCFP1208 (514) 614 6822

Bureau syndical boîte vocale 1208 (514) 362 1125